



Cahier des charges

PRODUITS ELABORES



Produits concernés :

- Ceux dont le produit fini ne contient pas un ingrédient agricole « brut » majoritaire (à plus de 80% du produit fini) mais une multitude de composants.
- Ceux à forte connotation régionale dont l'ingrédient majoritaire (à plus de 80% du produit fini) est insuffisamment produit en Occitanie (anchois, sucre etc...). Dans ce cas, une demande de dérogation pourra être analysée pour évaluer les difficultés d'approvisionnement de l'entreprise.

Liste des produits concernés : épicerie sucrée, épicerie salée, produits à base d'anchois, soupes de poissons, moules et encornets farcis, tartinables (sauf tomates séchées et tapenade), boissons non alcoolisées (hors ingrédient principal agricole), eau

Sont exclus les produits dont la dénomination comporte une référence à un territoire hors Occitanie. Ex : « de Provence », chorizo, paëlla.

-> Les produits issus d'Occitanie dont les SIQO sont listés en annexe sont automatiquement éligibles à l'adhésion Sud de France-l'Occitanie

Fonctionnement général et lecture du cahier des charges

-> Pour bénéficier de la marque « Sud de France-l'Occitanie », le produit doit obligatoirement valider l'ensemble des critères du cahier des charges. Ces critères garantissent l'origine régionale du produit ainsi que sa qualité.

-> Chaque critère est formulé sous forme de question avec plusieurs réponses possibles. **Seules les réponses figurant en gras permettent de valider le critère.**

Questions	Réponses
Le siège social de votre entreprise se situe-t-il en Occitanie ?	Oui / Non
<p>Dans le produit fini, la part des ingrédients produits en Occitanie est-elle supérieure ou égale à 50% ? (poids de la matière sèche)</p> <p><i>Si les produits n'existent pas en Occitanie (hors forte connotation à un autre territoire), une extension aux zones de production française est possible (demande de dérogation).</i></p>	Oui / Non
<p>Les sites de transformation et de conditionnement sont-ils en Occitanie ?</p> <p><i>Si le produit est acheté sous un format particulier (transformation, conditionnement, ...) inexistant en Occitanie et dûment justifié, une extension de zone est possible (demande de dérogation).</i></p>	Oui / Non

Annexe 1 : Signes Officiels de Qualité et d'Origine (SIQO)
Produits élaborés

AB (Occitanie)